



CENTURY 21

SAA Immobilier

Barème en date du 30/08/2022

HONORAIRES DE L'AGENCE A LA CHARGE DU VENDEUR*

VENTE DE BIENS ET DROITS IMMOBILIER AUX PARTICULIERS

PRIX NET VENDEUR		HONORAIRES
1 €	A	3 000 €
30 001 €	A	4 100 €
40 001 €	A	5 300 €
50 001 €	A	6 250 €
60 001 €	A	6 500 €
70 001 €	A	7 500 €
80 001 €	A	8 200 €
90 001 €	A	9 000 €
105 001 €	A	10 000 €
120 001 €	A	10 500 €
130 001 €	A	10 900 €
140 001 €	A	11 500 €
150 001 €	A	11 900 €
160 001 €	A	12 500 €
170 001 €	A	12 900 €
180 001 €	A	13 500 €
190 001 €	A	13 900 €
200 001 €	A	14 500 €
210 001 €	A	14 900 €
225 001 €	A	15 500 €
240 001 €	A	15 900 €
A partir de 250 001 €		15 900 € + 4% TTC sur la tranche supérieure à 250 001 €

* Sauf exception, dans le cadre d'une succession notamment. Dans le cadre d'une transaction par les professionnels ou marchands de bien, les honoraires sont libres. Pour les terrains les honoraires maximums sont de 10% du prix de vente ; pour les terrains dont le prix est inférieur à 105 000 euros, les honoraires du barème s'appliquent.

Honoraires de locations : à l'exception des honoraires d'entremise ou de négociation, les honoraires de la location sont en stricte conformité avec les barèmes légaux en vigueur au jour de la signature du présent mandat et mentionnées au tableau général des honoraires.

A savoir pour Limoges, zone non tendue, 11 €/m² dont 3 €/m² pour l'état des lieux, honoraires locataire.

Art 5-1 de la loi : "I - Rémunération des personnes mandatées pour se livrer ou prêter leurs concours à l'entremise ou à la négociation d'une mise en location d'un logement, tel que défini aux articles 2 et 25-3, est à la charge exclusive du bailleur, à l'exception des honoraires liés aux prestations mentionnées aux deuxième et troisième alinéas du présent I. "les honoraires des personnes mandatées pour effectuer la visite du preneur, constituer son dossier et rédiger un bail sont partagés entre le bailleur et le preneur. Le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année dans des conditions fixées par décret. Ces honoraires sont dus à la signature du bail. Les honoraires des personnes mandatées pour réaliser un état des lieux sont partagés entre le bailleur et le preneur. Le montant toutes taxes comprises imputé au locataire pour cette prestation ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année dans des conditions fixées par décret. Ces honoraires sont dus à la signature de la prestation. Selon le taux de TVA actuellement en vigueur (Si le taux de TVA venait à varier e, plus ou en moins, le taux TT de la rémunération évoluerait de la même manière). En cas de délégation, le montant des honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat. Notre agence CENTURY 21 située 5 Avenue de Locarno à LIMOGES est l'acteur local de référence du marché de l'immobilier. Afin d'offrir nos services de la façon la plus professionnelle et la plus individualisée, nous considérons avoir un intérêt légitime à collecter notamment via vos boîtes aux lettres et à enregistrer certains données vous concernant en notre qualité de responsable de traitement. Ces données ne sont transmises à aucun autre société et sont conservées pendant une durée de 3 ans. A tout moment, vous pouvez exercer vos droit d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'effacement et d'opposition via l'adresse dpo@century21france.com ou à l'adresse ci-dessus. Pour plus d'information vous pouvez consulter notre politique de protection des données sur www.century21.fr P- CTC-181010-1434

www.century21-aal-limoges.com

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante

artie Professionnelle CPI 8701 2018 000 025 004 - RCS Limoges 533 862 793 - Garant SO.C.A.F 120 000 € GESTION ET TRANSACTION 26, Av de Suffren 75015 PARIS. N° de gestion 2011 B 463 RCP Suffren Assurances 26 av de Suffren 75015 Paris TVA intra communautaire FR5153386279300015www.facebook.com/Century21.AALIMMOBILIER.LIMOGES www.aal-immobilier.com

Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte⁽¹⁾ et Meublée⁽¹⁾

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

- Zone « très tendue » Zone « tendue » Zone « non tendue »

Année de référence : 2022

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 8 € TTC

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € TTC

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation	100 € TTC
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

Barème établi le 26 octobre 2022.

CENTURY 21

AAI IMMOBILIER

5 AVENUE DE LOCARNO

87000 LIMOGES

0555336681

Une équipe à votre service, comptable, gestionnaires, Conseillers location développement

BAREME D'HONORAIRES DU 01 NOVEMBRE 2019



PRESTATIONS INCLUSES	Service SIMPLE	Service INITIAL	Service PRIVILEGE	Service TOUT-INCLUS	Coût hors forfait A l'acte ou Taux horaire
En % HT de l'encaissement	4 %	7 %	9 %	14 %	
En % TTC de l'encaissement (TVA 20 %)	4.8 %	8.4 %	10.8 %	16.8 %	
Mise en place du mandat de gestion	☺	☺	☺	☺	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	☺	☺	☺	☺	
Délivrance des quittances et reçus	☺	☺	☺	☺	
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	❖	❖	❖	❖	15 €
Révision des loyers (acte)	❖	❖	❖	❖	20 €
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire) (acte)	❖	❖	❖	❖	10 €
Décompte lors du départ du locataire(acte)	❖	❖	❖	❖	40 €
Gestion des provisions pour charges(acte)	❖	❖	❖	❖	40 €
Tenue de la comptabilité propriétaire	❖	❖	❖	❖	x
Acompte mensuel des fonds perçus	❖	❖	❖	❖	x
Reddition trimestrielle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72)	❖	❖	❖	❖	x
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	❖	❖	❖	❖	40 €
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	❖	❖	❖	❖	15 €
Demande de devis pour travaux (taux horaire)	❖	❖	❖	❖	180 € TTC/heure
Suivi et mises en œuvre Réparations urgentes ou inférieures à 150 € TTC	❖	❖	❖	❖	180 € TTC/heure

PRESTATIONS OPTIONNELLES	Service SIMPLE	Service INITIAL	Service PRIVILEGE	Service TOUT-INCLUS	Coût hors forfait
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	❖	❖	☺	☺	80 € TTC par an et par lot
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	❖	❖	☺	☺	100 € TTC par dossier
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et versement après contrôle	❖	❖	☺	☺	250 € TTC par dossier
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	❖	❖	☺	☺	150 € TTC par dossier
Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	❖	❖	❖	❖	4 % TTC du montant des travaux TTC
Montage d'un dossier ANAH, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds	❖	❖	❖	❖	10% du montant des travaux réalisés
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles (taux horaire) Représentation aux AG ordinaires	❖	❖	❖	❖	180 € TTC/heure
Visite Conseil (pré état des lieux de sortie)	❖	☺	☺	☺	90€ TTC
Honoraires de visite, de constitution du dossier locataire et rédaction du bail	❖	❖	❖	❖	8 €/m ² TTC
Honoraires de réalisation des états des lieux(sortie ou entrée sur demande)	❖	❖	❖	❖	3 €/m ² TTC

☺ Prestation comprise dans le montant des honoraires

❖ Prestation optionnelle payable à l'acte

Le service tout inclus FACILITE votre mise en location et en relocation
Ce service a été créé pour vous rendre le service efficient.